

**Commune de
Curtil-sous-Buffières
71520**

2026/012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire - Olivier GIL.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 5

Absents : 2

Nombre de suffrages

exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions :

Étaient présents :

Mme AUBERGER Clotilde, M. BISCHOFF Raphaël, M. GIL Olivier, Mme PERROUSSET Gwenaëlle, M. TIFFAY Jacky

Procurations :

M. CHARBONNIER François donne pouvoir à M. TIFFAY Jacky, Mme BLONDET Isabelle donne pouvoir à M. GIL Olivier

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme BLONDET Isabelle, M. CHARBONNIER François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PERROUSSET Gwenaëlle

Date de convocation
09/04/2026

Vote des taux des taxes directes locales 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire **propose de maintenir les taux, n'ayant pas d'éléments de réflexion et de visibilité sur les incidences de changement des taux.**

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année **2026** comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 24.63 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 20.30 %
- taxe d'habitation (TH) : 5.31 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES

Le Maire,

